

**UNE QUESTION ?**  
Contactez les services  
du Département au  
**05 49 06 79 79**

**DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES**  
Maison du Département  
Mall Lucie Aubrac - CS 53380  
79028 NIORT CEDEX

**Le Département  
à votre service**  
www.deux-sevres.fr



**PLAN DE RELANCE  
DÉPARTEMENTAL**

**PASS 79  
CULTURE  
SPORT**

**6 / 17 ANS**

**Le Département aide les familles  
à financer les frais d'inscription  
aux activités culturelles et sportives**




# PLAN DE RELANCE DÉPARTEMENTAL

**Après son plan de soutien**, qui a permis d'apporter des aides indispensables dès le début de la crise sanitaire et durant toute la période de confinement, **le Département déploie son plan de relance**.

**Construit pour être efficace immédiatement et répondre à l'urgence** d'une conjoncture économique et sociale préoccupante, les différentes actions de ce plan de relance doivent permettre d'amortir les effets de la crise et de redonner du souffle à notre territoire et à ceux qui le font vivre.

Associations sportives et culturelles, vous êtes des acteurs incontournables et indispensables à la vie locale et au dynamisme de nos territoires. Aussi, **le Département a décidé de soutenir la reprise de vos activités en incitant les familles deux-sévriennes à inscrire leurs enfants dans vos structures**.

Le Département leur versera une aide de 15 euros pour la première inscription et de 30 euros pour la seconde inscription d'un même enfant.



**OBJECTIFS** jeunes.

Soutenir la reprise d'activité des associations deux-sévriennes et favoriser l'accès aux pratiques sportives et culturelles pour les plus jeunes.

- 
- 
- 
- 
- 
- 



### Qui ?

Tous les jeunes Deux-Sévriens âgés de 6 à 17 ans, pratiquant au moins une activité culturelle ou sportive.

### Pour quelles activités ?

Toutes les activités régulières proposées par les structures suivantes :

- clubs sportifs affiliés à une fédération ;
- associations sportives scolaires affiliées ;
- structures associatives ou publiques proposant un enseignement artistique (musique, chant, théâtre, danse, cirque, arts plastiques).

### Quelle aide du Département ?

- 15 € pour la première inscription** d'un enfant à une activité sportive ou culturelle.
- 30 € supplémentaires pour la seconde inscription** du même enfant à une activité de nature différente (par exemple une activité culturelle si la première est de nature sportive).

### Quel fonctionnement ?

Les familles demanderont la subvention directement au Département via une plate-forme en ligne qui sera accessible au 1<sup>er</sup> septembre. Elles devront fournir un document justifiant du paiement des activités dans vos structures.

Le Département versera les aides directement aux familles. 